Dossier de subvention 2024

Nom de votre association : CULTURE ET MONTAGNE « Antoine de Ville »

Nom de l'action concernée : Patrimoine religieux / et / Aide à la publication

Montant demandé pour 2024 : 800 €

☐ Subvention de fonctionnement : ……€

☑ Subvention exceptionnelle (au projet) :

1) **patrimoine religieux – suite 400 €**
2) **aide à la publication de livrets – 400 €**

NB : il vous est possible de faire une demande de subvention pluriannuelle. Merci dans ce cas de préciser les motivations et objectifs de cette demande. Conformément aux règles des finances publiques, dans cette hypothèse la collectivité publique ne sera engagée financièrement que pour le montant de la première année. Elle devra se prononcer annuellement sur les montants des années suivantes ; cependant, il ne sera pas nécessaire pour l'association de déposer, dans ce cas, de nouvelle demande formelle de subvention annuelle.

Dossier complet à faire parvenir par courriel uniquement
à Mme Nathalie Jacolin, accueil.culture@cdctrieves.fr
(04.76.34.67.66.)

Pour le 20 décembre 2023

NB : pour la simplification du travail de tous, **seuls les dossiers adressés ainsi seront pris en compte**. Cependant, si vous souhaitez adjoindre au dossier, des annexes qui vous paraissent trop volumineuses ou trop complexes à scanner pour un envoi par courriel, merci d'envoyer ces annexes par courrier à :

Monsieur le Président de la communauté de communes du Trièves
A l'attention de Mme Nathalie Jacolin
Pôle Culture - Rue des Aires
38710 MENS

Un accuse de réception vous sera envoyé par retour de courriel sous 7 jours.

En l'absence d'accusé de réception,
merci de vous inquiéter de la bonne réception de votre demande auprès de nos services.

Notice d'utilisation du dossier de demande de subvention

Pour être complète, votre demande de subvention doit comprendre :

Le dossier complet ainsi que les pièces suivantes :

- ☐ Lettre du Président/ de la Présidente de l'association sollicitant une subvention à la Communauté de communes ou au Centre intercommunal d'action sociale du Trièves
- ☐ RIB
- ☐ Compte de résultat et bilan d'activité approuvés de l'année 2022 ou 2023
- ☐ Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- ☐ Copie des statuts et/ou récépissé de déclaration en Préfecture (sauf s'ils ont été remis au cours des 3 dernières années et non modifiés depuis dans ce cas, cochez cette case ☐)
- ☐ Budget prévisionnel pour 2024 (Un tableau vous est fourni page 9 si vous n'en avez pas)
- ☐ Engagement du/de la présidente rempli et signé (page 10)

Documents-cadres de la Communauté de Communes du Trièves (liens) :

Schéma de Développement Touristique du Trièves :

https://drive.google.com/file/d/1fUkbmCyk5C3M-sgdJOAuhGipK1hLnipg/view?usp=sharing

Projet Culturel du territoire :

https://www.cc-trieves.fr/#culture-et-patrimoine-musee-du-trieves-fonds-documentaire

Vous êtes invité(e), le cas échéant, à préciser la cohérence de votre action ou de vos projets 2024 avec ces documents-cadres.

Conformément au RGPD, la Communauté de communes du Trièves vous informe que les échanges relatifs à ce dossier de demande de subvention sont conservés et archivés, s'ils sont nécessaires pour le suivi de nos relations professionnelles. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et d'effacement de vos données personnelles. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles par la Communauté de communes du Trièves, vous pouvez consulter notre Politique de protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : rgpd@cdctrieves.fr.

Coordonnées

Nom de l'association **CULTURE ET MONTAGNE « Antoine de Ville »**

Nom et prénom du président **Marcel PERRICHON**

Adresse du siège social **1 place de la mairie**

Code postal **38930** commune **Clelles**

Tél **06 79 46 28 87** courriel **culture.et.montagne@gmail.com**

Site internet, Facebook, etc. **: https://www.culture-et-montagne-trieves.org/accueil**

Personne en charge de la demande de subvention :

Nom et prénom **PERRICHON Marcel**

Fonction **président**

Téléphone **06 79 46 28 87**

Courriel marcel.perrichon@wanadoo.fr

Présentation de votre projet associatif, et de sa déclinaison pour 2024 *Merci de décrire ici votre association : généralités, projet associatif global, lien avec le territoire « Trièves », vos orientations pour 2024*	**Proposition d'une offre culturelle et patrimoniale** pour les habitants du Trièves sous différentes formes : - des veillées-conférences mensuelles dans différents domaines et sur différents sujets (plus de 150 soirées) - des animations ou des expositions **Sensibilisation des habitants à la conservation du patrimoine local**. Coopération avec les autres associations patrimoniales (AMT et GVHP) et partenariats avec les communes. ********** 1) Archives du Trièves : - collecte de documents très divers auprès de particuliers pour en assurer la conservation, avec leur accord, pour les historiens de demain ... - travail de numérisation, conservation et transmission à d'autres instances selon la nature des documents, notamment aux Archives départementales - idéalement, projet de dépôt des numérisations au Fonds documentaire du Trièves dès que possible et que sera définie une méthodologie commune pour référencement, archivage et droit d'utilisation. 2) participation à l'inventaire campanaire départemental pour le territoire du Trièves - réalisation de panneaux explicatifs (une douzaine déjà réalisés) - publication sur le sujet (patrimoine religieux de Clelles édité) 3) organisation de conférences mensuelles sur des sujets variés (voir le site de Culture et Montagne) qui attire un large public de tout le territoire 4) l'histoire de la RN75 entre les deux cols - recueil de documents et de témoignages : grosse collecte ! - projet de publication et conférence ou exposition 5) aide à la publication de différents livrets en partenariats - réalisé : « Histoires à picorer » avec mairie de Cornillon

Objectifs particuliers Merci de détailler en quelques phrases vos actions pour : - développement du bénévolat et l'accès aux responsabilités -La parité femmes/ hommes parmi les membres et/ou le public et les responsables -La dimension éducative de votre association -La transition écologique (actions en cours, projets…) -L'accès du plus grand nombre à vos actions (dimension sociale)	L'association fonctionne avant tout sur la base du **bénévolat** (pas de salariés, pas de contactuels). Selon les actions, des membres adhérents ou non sont associés pour favoriser l'implication dans l'association. Et des conférenciers bénévoles sont sollicités pour les soirées mensuelles ... quelquefois avec modique compensation financière. La nature des actions réalisées n'implique pas qu'il faille être un homme ou une femme et la parité est de mise par principe, et dépend avant tout de la volonté d'engagement : - dans le conseil d'administration (4 femmes et 5 hommes) - dans le Bureau (2 femmes et 2 hommes) - parmi les membres (mixité non chiffrée) - dans notre public (également). Nous imaginons que **la dimension éducative** est une des composantes du succès des conférences. Incitation au co-voiturage pour le public. Frugalité pour les fournitures, impression des affiches localement. Utilisation ponctuelle de notre local (non chauffé) et chauffage programmé pour les conférences au cinéma. Volonté d'attirer **le plus gand public**, aux conférences (comme aux expositions) en principe gratuitement, mais les bénévoles sollicités demandent de plus en plus souvent un défraiement pour les frais engagés ou leur déplacement. Variété des sujets exposés à destination de **publics différents** (à noter, un rajeunissement des présents aux conférences, et une affluence inattendue quelquefois).	*Réservé aux services instructeurs*
Vos attentes vis-à-vis de la Communauté de Communes ou du CIAS	**Accompagnement financier** pour la pérennité des actions à long terme de l'association **Accompagnement du service culturel** dans le cadre des actions culturelles et patrimoniales. **Accompagnement médiatique** pour faire connaître nos actions (liaison avec le service tourisme et les mairies).	

Territoire(s) ou Communes concernés	**Tout le territoire du Trièves / tous publics** mais plutôt adultes (résidents, touristes) Actions prévues avec les scolaires (en relation avec nos conférences pour adultes)
Actions envisagées (Si vous avez prévu des événements, merci d'indiquer les dates prévisionnelles)	**Publications diverses à caractère historique et patrimonial, en partenariat avec des mairies, des associations ou des particuliers** - en projet : « l'odyssée des 11 otages » avec Chichilianne et St Martin de Clelles - en projet : « les carnets de Roger Guérin » avec Le Percy dans le cadre des Capitales Champêtres de la Culture <u>Partenariat avec la mairie de Clelles</u> pour la grosse opération de restauration du clocher de Clelles et de l'ensemble campanaire classé → projet d'une souscription « Fondation du Patrimoine » pour compléter l'engagement financier de la mairie de Clelles et les subventions publiques (DRAC, Département, Région)
Moyens mis en œuvre (Humains, matériels…)	Les militants de Culture et Montagne pour la plupart des actions. Des bénévoles occasionnels (ex : permanence des expos). Des bénévoles ou des conférenciers défrayés pour les veillées-conférences (tous spécialistes dans leur domaine). Matériel propre à l'association. Et matériel prêté par la CDC Trièves (pour expo par exemple). Service culturel (diffusion des affiches et des infos dans l'agenda). Prêt des locaux municipaux (cinéma Giono, salle d'expo, salle de réunion, local de travail) – nous ne payons que le chauffage du cinéma l'hiver.
Partenariats	les mairies du Trièves (ex inventaire campanaire) associations patrimoniales (FAPI, AMT, GVHP) autres associations associées aux conférences et expos (ADEC et Champollion à Vif par exemple) Archives départementales de l'Isère
Action « Addictions/ Consommations » : la CCT engage des actions d'information, de prévention, de réduction des risques en matière	Sujets non encore abordés, mais nous sommes prêts à collaborer avec d'autres ou relayer les actions dela CCT dans ce domaine.

d'addictions et de consommations sous toutes leurs formes. Vous pouvez préciser ici si ce sujet vous intéresse et si des actions communes avec la CCT pourraient être envisagées. Merci.	

Bilan d'activités 2023

Territoire(s) ou Communes concernés par le projet de votre association	**tout le territoire du Trièves** pour les conférences et expositions quelques communes pour l'inventaire campanaire et les publications
Nature et nombre d'actions sur l'année	**Les veillées-conférences mensuelles très féminines !** (voir le site de CM) - mercredi 20 septembre : film « Les Belles Envolées », sur les femmes guides népalaises avec la réalisatrice Anne BENOIT-JANIN (association « Les Antennes ») - mercredi 18 octobre : 6 portraits de Femmes remarquables en Isère, par Brigitte PERILLIE (association « Les Égales »). - mercredi 22 novembre : les « Savants dauphinois pendant les expéditions d'Egypte » avec Karine MADRIGAL, membre de l'ADEC, Parallèlement à une exposition sur « le canal de Suez » du dimanche 22 octobre au dimanche 29 octobre à la mairie de Clelles, Laurence OLIVA (association « Champollion à Vif ») a présenté deux conférences : - samedi 21 octobre : l'Art égyptien aux temps des pharaons - dimanche 22 octobre : Le canal de Suez mercredi 13 décembre : "chiens d'Alaska sur le front des Vosges en 1915" par Christian FRANCOIS - cette soirée sera couplée avec une intervention à l'école de Clelles en janvier mercredi 17 janvier 2024 : « L'Echaillon, Reine des Pierre », film présenté par le réalisateur et un historien **réalisation des panneaux pour l'inventaire campanaire** 13 panneaux réalisés et livrés aux mairies, d'autres en préparation – notices historiques plus conséquentes déjà établies pour certains **Edition des livrets** - « Patrimoine religieux de Clelles » - « Histoires à picorer » de Cornillon
Fréquentation totale	Environ 250 personnes (moins de visiteurs à l'expo cette année)
Partenaires/ Réseaux	

Dans quelle mesure votre activité a été, ou non, impactée par l'inflation en 2023 (charges salariales, énergie-carburants, location de salles…) ? Le cas échéant, merci de chiffrer cet impact.	Très peu d'impact pour nos activités : pas de salariés, pas de frais de locaux, peu de frais déplacement. Une seul point à signaler : les frais liés aux interventions des conférenciers qui ont nécessité quelques defraiements plus importants que les années précédentes, et une demande de modeste participation finacière du public.

Vous pouvez joindre quelques documents de présentation de vos actions
(Plaquette, flyer, …)

Documents déjà envoyés au service Culture et Lecture publique :

- le livret sur le patrimoine religieux de Clelles
- le livret « Histoires à picorer » de Cornillon
- les copies des panneaux réalisés sur le patrimoine religieux des villages du Trièves (tous visibles sur notre site internet)

budget réalisé et prévisionnel de l'association TTC sur l'année civile

Dépenses	2023 (estimation)	2024	Recettes	2023 (estimation)	2024
Charges générales			***subventions***		
chauffage	90	120	Communauté de communes du Trièves	500	800
Petit équipement	120	250			
Fournitures adm.	50	80	Cotisations	500	900
Alimentation / Boissons	130	250	Recettes d'activités		
Doc. / Formation	22	120			
Assurances	170	170			
Animations conférences Impression livrets	460 250	600 1500	ASP		

Transport d'activités	63	100	Etat (DREETS, DRAC...)		
Frais Poste / site internet	50 143	70 150	Communes	400	400
Charges de personnel					
Salaires bruts	0	0	Conseil Départemental		
Charges sur salaires	0	0			
			Conseil Régional		
autres dépenses			***autres recettes***		
Panneaux dibond	220	400	Vente livrets	17	1500
Participation volontaire au service Comcom	60	70	Participation public	127	400
Cotisations vers autres associations	77	120			
charges financières	0	0	***produits financiers***	0	0
total des charges prévisionnelles	1900	**4000**	***total des produits prévisionnels***	1544	**4000**
emploi des contributions volontaires en nature			***contributions volontaires en nature***		
mise à disposition gratuite de biens et prestations	Locaux prêtés par mairie		bénévolat		
personnel bénévole			prestations en nature		
			dons en nature		
total des charges			**total des produits**		
	DETAILS ci-dessous			**DETAILS ci-dessous**	

CHARGES	Exercice 2022-2023
60 – Achats	**393,03**
fourniture panneaux aluminium	222,00
fournitures administratives (papiers)	51,06
Achat matériel (enregistreur	119,97
61 - Services extérieurs	**342,38**
Locations	**150**
- *chauffage Cinéma*	90
- *participation forfaitaire COMCOM*	60
- *locaux*	0

PRODUITS	Exercice 2022-2023
70 – Vente de produits finis	**17**
Produits d'activité	**17**
livrets	**17**
74- Subventions d'exploitation	**900**
CdC du Trièves	500
Commune de Clelles:	400
75-Autres produits de gestion courante	**500**
Cotisations	500

Assurance	**170,38**
- *documentation*	**22**
62 - Autres services extérieurs -	**1101,25**
Déplacements, missions, réception	**196,44**
- *déplacements*	62,70
- *frais de réception (hébergement/restauration)*	133,74
Frais postaux et télécommunications	**193,7**
- *frais postaux*	49,76
- *site Internet et nom de domaine*	143.94
Charges financières	**0**
Frais bancaires (de tenue de compte)	0
Divers	**711,11**
Frais conférenciers et spectacle	463,75
OCCE - impression livrets et docs	247,36
65- Autres charges de gestion courante	**77**
Cotistation-adhésion GVHP	10
Cotisation-adhésion FAPI	32
cotisation-adhésion AMT	35
TOTAL DES CHARGES	**1881,62**
Déficit	**339,19**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**0**
Intervenants bénévoles des conférences	Non chiffré
TOTAL GENERAL	**1544,44**

76 - Produits financiers	**0.34**
79 – Participation du public (dons)	**127,10**
TOTAL DES PRODUITS	**1542,34**
87 - Contributions volontaires en nature	
Bénévolat estimé	300 heures
Prestations en nature : prêt des salles municipales	non chiffré
TOTAL GENERAL	**1542,34**

Déficit de l'exercice : 339,19 €

La part comptable du bénévolat est très difficile à évaluer car beaucoup d'activités de recherches, transcriptions, numérisations, visites sur le terrain, sont difficilement quantifiables. Un état de ce qui est repérable approche des 300 heures, ce qui représente déjà une somme considérable au prix de l'heure de bénévole tel que mentionné dans les consignes comptables (environ 11 € / heure).

De même les salles mises à disposition par la mairie de Clelles (local d'archives, salles de réunion, cinéma pour les conférences) représentent des avantages en nature conséquents et non chiffrés.

Enfin, le bénévolat des conférenciers est aussi inestimable ... bien que très estimé !

Budget prévisionnel 2023-2024

La piste évoquée à la dernière Assemblée générale de décembre 2022 a été suivie pour demander une aide financière auprès de la caisse du ***Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes*** dans le cadre de « ***projet de développement local*** » accompagnant les associations.
Dossier déposé au printemps, traité cet automne par le CA du Crédit Agricole, décision en décembre, en attente de réponse.
La demande portait sur l'achat de matériel servant à la captation audio et/ou vidéo des veillées conférences par Guillaume Raverdy (OBYOM) et pour la réalisation de petites vidéos sur le patrimoine religieux.

Ci-dessous, leprévisonnel tel qu'il figure dans le CR de l'AG.

Dépenses	**Fonctionnement**	**Investissement**	Total
Pour les veillées-conférences …	les dépenses courantes (chauffage, affiches, accueil des conférenciers et/ou frais de déplacement) : 1100 €	néant	1100,00 €
Gestion du site internet et documentation	abonnement mensuel (service, hébergement, nom de domaine) : 150 €	Achats de documents en liaison avec conférences et sujets d'expo : 150 €	300,00 €

Pour les travaux de recherche et de numérisation et leur communication	Impressions des documents, fournitures diverses : 150 €		200,00 €
Réalisation de livrets	Réimpression de livrets et nouvelles éditions : 1500 €		1500,00 €
Parcours patrimonial	Impression sur support rigide Dibond	Supports et panneaux de présentation : 400 €	400,00 €
Pour le fonctionnement de l'association	Assurance, cotisations, petites fournitures. : 500 €	néant	500,00 €
Total			4000,00 €

Recettes		
Fonds propres	Adhésions à l'association : 900 €	2400,00 €
	Vente des livrets produits : 1500 €	
Autres recettes	Public participation conférences 400 €	400,00 €
Subventions	Commune de Clelles : 400 €	1200,00 €
	Communauté de communes du Trièves 800 €	
Total		4000,00 €

Ce budget prévisionnel est bien sûr indicatif, et sera mis en oeuvre selon les avancées de nos activités... et de nos recttes !

N'apparait pas dans ce budget prévisionnel la souscription pour la restauration de l'ensemble campanaire, qui fera l'objet d'un additif à nos recettes si les sommes recueillies dépassent les besoins ou le montant envisagé dans le dossier déposé à la Fondation du Patrimoine. Cette souscription est gérée par La Fondation du Patrimoine qui reversera les sommes récoltées.

Une inconnue aussi : le nombre de projets d'accompagnement pour l'édition de documents (nous avons acheté un certain nombre de codes barres ISBN en prévision).

Engagement du Président/ de la Présidente

Je soussigné(e), M **Marcel PERRICHON**

Président(e) de l'association **Culture et Montagne**

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis,
- s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain (ci-joint)

et engage l'association à :

- satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention,
- à justifier de l'emploi des fonds accordés,
- à produire les budgets, les comptes, le compte-rendu financier pour les subventions affectées ainsi que le compte rendu d'activité,
- ne pas procéder au reversement total ou partiel à des tiers de la subvention attribuée,
- à reverser à la communauté de communes les sommes non utilisées conformément à leur affectation.

Fait à Clelles , le 10/12/2023

Le Président, Marcel PERRICHON

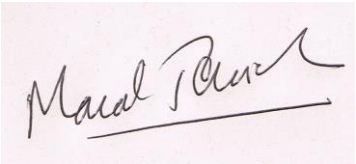

Cachet de l'organisme

Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.